

Notus - Bulletin d'information SUD Energie



Mai 2019

Partenariat EDF - Arabie Saoudite Ethique en toc - Ethique et toc !

On ne badine pas avec l'éthique ...

Annoncée, commentée, régulièrement plébiscitée sur VEOL, le site intranet de l'entreprise, la Charte Ethique du Groupe EDF n'a plus de secret pour personne (elle est disponible sur <https://www.myelectricnetwork.fr> en tapant « Charte Ethique Groupe 2019 »).

En 2013, le Président Proglia initie son déploiement managérial : la Commission Ethique et Déontologie Groupe est créée pour défendre « les valeurs de Responsabilité, de Solidarité, d'Ouverture, de Respect et d'Engagement ».

En 2016, le comité exécutif d'EDF adopte la Politique Éthique et Conformité du Groupe EDF (PECG) qui reprend les principales règles que les dirigeants doivent impérativement respecter et faire respecter dans toutes leurs entités.

Le message est clair : On ne badine pas avec l'éthique !

Ethique en stock...

Qu'est-ce qu'une alerte éthique ?

C'est avant tout le signalement - par la victime ou le témoin - d'un manquement supposé aux valeurs ou aux engagements énoncés dans la Charte Ethique Groupe.

Le salarié lambda pratique en général assez peu le lobbying international à outrance, la corruption à des fins commerciales, ou toute autre pratique peu recommandable... Cependant s'il est témoin d'une entorse potentielle à l'éthique ou aux valeurs du Groupe, il doit saisir immédiatement son manager de proximité, le correspondant éthique de son unité, voire même la Commission Ethique et Déontologie elle-même, pour lui faire part de ses soupçons.

Sûr de son exemplarité, EDF annonce d'ailleurs avec fierté que sa charte éthique se réfère aux 10 principes du pacte global des Nations Unies de 2001 auquel il adhère, pacte qui s'appuie entre autres sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Parmi ces 10 principes, citons simplement les 2 premiers :

- « Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence. »

- « Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme. »



« Nous nous devons d'être exemplaires dans nos comportements et de promouvoir l'éthique dans l'ensemble de nos activités professionnelles. »

Jean-Bernard LEVY
Président-directeur général.



Simple effet d'annonce ou réelle implication du Groupe EDF ?

On ne peut, quoi qu'il en soit, que se féliciter de l'application de tels principes.

Notus (Notos): Dieu de la mythologie symbolisé par un vent de SUD, il est le fils d'Éole (Dieu du Vent) et d'Eos (Déesse de l'Aurore). Bien que responsable de très nombreuses tempêtes, il représente le renouveau en apportant, chaque année, les pluies bienfaisantes de la fin de l'été et du début de l'automne.

L'éthique c'est l'éthique, le business c'est le business...

Récemment EDF Renouvelables s'est associé à l'entreprise saoudienne Masdar (Abu Dhabi Future Energy Company) pour créer un consortium en vue de répondre à l'appel d'offres dans le développement des énergies renouvelables au Moyen-Orient.

EDF représente 51% du consortium, Masdar possédant les 49% restants.

Le contrat de vente de l'électricité a d'ailleurs déjà été signé, EDF et Masdar ont conclu un accord sur 20 ans avec SEC (Saudi Electricity Company), l'entreprise d'état saoudienne qui gère la distribution d'électricité du pays.

Ce parc éolien - 500 millions de dollars - sera le plus important de tout le Moyen-Orient.



L'eau rance d'Arabie...

Avant 1973 l'Arabie Saoudite était un « nain géopolitique » sur l'échiquier mondial. Suite à la crise pétrolière, elle devient richissime et dispose de possibilités considérables.

La brutalité de la transformation est telle qu'un homme politique saoudien dira à cette

époque : « En l'espace d'une génération nous sommes passés de la tente dans le désert et des chameaux à l'ascenseur ultra rapide et l'air conditionné ».

Très ancré dans ses traditions, le régime y imposera paradoxalement la thématique de la modernisation sans le changement.

L'Arabie Saoudite est un pays qui pratique encore la peine de mort. Il n'est bien sûr pas le seul, mais selon *Death Penalty Worldwide*, il y a eu en Arabie Saoudite plus de 1100 exécutions capitales entre 2008 et 2018. Selon Amnesty International, en 2018, le pays a perpétré le troisième plus grand nombre d'exécutions au monde, derrière la Chine (également partenaire d'EDF !) et l'Iran.

L'Arabie Saoudite est toujours régie par une version rigoriste de la charia - la loi islamique, appliquant la peine capitale dans de nombreuses affaires de terrorisme, meurtre, viol, vol à main armée, trafic de drogue, mais aussi pour des affaires de sorcellerie, adultère, sodomie, homosexualité et apostasie (abandon de la foi islamique). L'assistance d'un avocat avant le procès et la représentation légale en salle sont régulièrement déniées aux prévenus. Tous ces faits attestés sont régulièrement dénoncés par de nombreuses ONG.

Les exécutés sont en général décapités d'un coup de sabre, lapidés dans le cas d'adultère, le crucifiement ou l'arme à feu sont parfois utilisés. Ces exécutions sont régulièrement retransmises à la télévision.

Le 23 avril 2019, l'Arabie Saoudite a procédé à l'exécution de 37 personnes - 36 par décapitation et 1 par crucifiement. Ces personnes, chiïtes pour la plupart - le chiïsme étant une branche de l'islam minoritaire en Arabie Saoudite, et majoritaire en Iran, pays ennemi du royaume wahhabite - étaient accusées de crimes terroristes ou de participation à des manifestations anti-gouvernementales.

L'un des prisonniers exécutés était Abdulkareem al-Hawaj, un jeune chiïte qui n'avait que 16 ans lorsqu'il a été arrêté et condamné pour participation à des « émeutes » anti-gouvernementales.

Selon Amnesty international, les personnes exécutées ont été condamnées après des « simulacres de procès sur des aveux extorqués sous la torture ». L'ONG dénonce « une démonstration effrayante du mépris de l'autorité pour la vie humaine ». Cette exécution collective démontre, toujours selon l'ONG, que la peine de mort peut être utilisée comme « outil politique pour écraser la dissidence ».

L'ONU quant à elle, a réagi en condamnant ces « exécutions de masse choquantes », demandant par ailleurs au gouvernement saoudien « d'interdire la peine capitale pour les mineurs ».

Cette exécution groupée est la plus importante de ces trois dernières années dans le pays.

La dernière exécution de cette ampleur en Arabie Saoudite avait eu lieu le 2 janvier 2016, date à laquelle le royaume avait exécuté 47 personnes accusées de terrorisme.

En comptant les exécutions du 23 avril, plus d'une centaine de personnes ont été mises à mort dans le pays depuis le début de l'année 2019, d'après un décompte établi sur la base de communiqués officiels.

Ressemblants comme deux gouttes... de pétrole.

Entre le royaume d'Arabie Saoudite et l'Etat Islamique, il existe des similitudes « frappantes » : le code pénal de l'Arabie Saoudite et celui de l'Etat Islamique sont pratiquement identiques, et les crimes et les peines qui leur sont associées sont très souvent les mêmes !



Notus - Bulletin d'information SUD Energie

Ci-dessous, petit tableau... « comparatif ».

« délits, crimes »	Arabie Saoudite	Etat Islamique
Calomnie, consommation d'alcool	Peine à discrétion du juge	80 coups de fouet
Blasphème, actes homosexuels, trahison ou meurtre	Peine de mort	Peine de mort
Adultère si la personne est mariée	Mort par lapidation	Mort par lapidation
Adultère si la personne n'est pas mariée	100 coups de fouet	100 coups de fouet et exil pendant un an
vol	Amputation d'une main	Amputation d'une main
Banditisme, vol en bande organisée	Amputation des mains et des pieds	Amputation des mains et des pieds

N'en jetez plus, la cour est pleine... (de têtes !)

Les violations des droits de l'Homme par l'Arabie Saoudite sont nombreuses et attestées.

Abdulkareem al-Hawaj, condamné à la peine de mort pour sa participation à des manifestations contre le gouvernement saoudien alors qu'il n'avait que 16 ans. Il a été exécuté ce mardi 23 avril 2019 !

Raif Badawi, écrivain saoudien qui militait sur son blogue pour une libéralisation morale de l'Arabie Saoudite, écroué depuis 2012, il a été condamné à 10 ans de prison et 1000 coups de fouet !

La sentence de flagellation - il doit recevoir 50 coups de fouet chaque vendredi - a suscité des protestations de nombreux gouvernements et de l'ONU. Son avocat Waleed Abu al-Khair a également été emprisonné, tant qu'à faire !...

Jamal Khashoggi, journaliste assassiné en octobre 2018 au consulat saoudien à Istanbul, où il s'était rendu le 2 octobre pour des formalités administratives. L'Arabie Saoudite a d'abord nié, puis a évoqué la possibilité d'une rixe, et enfin celle d'une opération mal maîtrisée...

Israa al-Ghomgham, militante des droits de l'Homme et figure de la minorité chiite en Arabie Saoudite. Cette jeune femme pourrait bien devenir la première saoudienne à être condamnée à mort pour avoir osé défendre les droits de l'Homme en Arabie Saoudite !

Depuis de nombreuses années, l'ONU, soutenue par de nombreuses ONG et par différentes institutions internationales dénonce les pratiques du royaume wahhabite. Des experts tirent régulièrement la sonnette d'alarme sur le manque d'équité des procès. Une simple recherche sur internet permet de « visionner » les décapitations faites en public, sur une place de Riyad sinistrement rebaptisée « Chop Chop Square » (Chopper signifiant hélicoptère en anglais familier...).

Ethique... En toc ?

Le Groupe EDF persiste, la charte éthique en bandoulière, espérant toujours commercer davantage avec le royaume d'Arabie Saoudite, tout en se référant aux principes de non violation des droits de l'Homme du Pacte Global des Nations Unies.

Pour SUD Energie il est inacceptable que dans sa recherche de nouveaux marchés et de nouveaux profits, EDF poursuive toute stratégie commerciale avec cet état qui bafoue les principes les plus élémentaires des droits de l'Homme.

Comment cette entreprise qui porte l'égalité Femme-Homme parmi ses valeurs de référence peut-elle commercer avec un pays où les droits des femmes sont quasiment inexistantes ? « Les femmes et les jeunes filles sont en butte à une discrimination profondément enracinée en Arabie Saoudite et sont juridiquement subordonnées aux hommes en ce qui concerne le mariage, le divorce, la garde des enfants et l'héritage, entre autres. Du fait du système de tutelle, une femme ne peut pas prendre de décisions : un homme de la famille décide de tout à sa place. » (source : Amnesty International).

EDF s'affiche comme « partenaire » d'un Etat où les femmes peuvent être arrêtées en pyjama chez elles, emprisonnées, humiliées, torturées et parfois violées pour des motifs superficiels ! (source : journal La Croix).



Notus - Bulletin d'information SUD Energie

Face à ceux qui, comme nous, clament qu'elle ne devrait pas commercer avec l'Arabie Saoudite, EDF répond laconiquement que « le royaume n'est pas sur la liste des sanctions internationales et qu'il est à la tête d'un groupe consultatif du Conseil des Droits de l'Homme »... Précisons que ce groupe consultatif est en charge de thématiques telles que les camps de travail en Corée du Nord, ou encore la question des violences faites aux femmes à travers le monde... C'est comme si un serpent manifestait contre le venin !

Ethique... Et toc !

Le paragraphe « agir avec éthique » de la charte est clair : « Ne pas imposer à un salarié un objectif contraire aux valeurs et aux engagements éthiques du Groupe ». Or, l'objectif de faire du profit, du commerce avec l'Arabie Saoudite semble contraire aux valeurs affichées par le Groupe aux salariés que nous sommes. Et c'est au nom de ces valeurs que SUD Energie réclame l'arrêt immédiat de toute relation commerciale avec le royaume d'Arabie Saoudite.

A travers sa Charte Ethique, le Groupe EDF exige de chaque salarié de « Déclarer à sa hiérarchie, à un interlocuteur dédié de sa société, ou à la Commission Ethique et Déontologie du Groupe tout risque d'opposition entre son intérêt personnel (ou celui de ses proches) et l'intérêt du Groupe ou d'une de ses sociétés ».

Un membre de votre famille est militant chez Greenpeace ? Un ami est adhérent chez Sortir du nucléaire ?

Vous devez le signaler à la commission Ethique et Déontologie ! Des blagues, du bla-bla tout ça ? Et bien non !

En cas de non-respect, la charte peut être juridiquement opposable à tout salarié !



Plus clairement le Groupe EDF s'exonère de tout manquement à sa charte, mais se réserve pleinement le droit de vous l'opposer !

Charité bien ordonnée...

« Si nous ne faisons pas d'affaire avec l'Arabie Saoudite, alors d'autres que nous le ferons ! ».

Cette argumentation est très souvent employée par les tenants de la « realpolitik ».

Mais pour SUD Energie, « Celui qui réalise du profit avec des individus indignes pérennise l'indignité et se rend complice de l'indignité ! ».

Alors, que penser ? Que faire ?

Nous ne sommes pas les gardiens autoproclamés de la vertu.

Nous ne nous posons pas en donneur de leçon de morale.

Mais nous souhaitons dénoncer l'abîme qu'il y a entre ce que dit le Groupe EDF et ce qu'il fait en réalité.

Nous incitons chacune et chacun à en faire de même, à y réfléchir, à prendre position...

... Et à le faire savoir haut et fort (par exemple sur : <https://www.bkms-system.com/alert-edfgroup>).

Sans cohérence, pas de cohésion...



→ Le Groupe EDF se doit et doit à ses salariés d'être exemplaire dans la conduite de ses affaires. Il doit cesser toute transaction avec le royaume d'Arabie Saoudite et toute autre organisation qui ne respecte pas les droits des femmes et bafoue les droits de l'Homme les plus élémentaires !

→ Le Groupe EDF doit affirmer sa cohérence entre ce qu'il fait et les valeurs qu'il défend à travers sa Charte Ethique. Et si on retrouvait le goût du travail bien fait ?... Bonne idée !... Et si le Groupe retrouvait les valeurs qui vont avec sa mission de service public ?... En commençant par tenir l'engagement « responsable » qu'il a pris de ne tolérer aucune violation des droits de l'Homme !...

Et si le Groupe EDF commençait par balayer devant sa porte !..

Charte bien ordonnée commence par soi-même !



Ne perdez pas le Nord
Rejoignez
SUD Energie

SUD Energie : un syndicalisme
qui ne se résigne pas !

Pour nous contacter :

contact@sudenergie.org

Ou rendez-vous directement
sur la page d'accueil de notre
site internet.

Retrouvez nous sur le Web !
www.sudenergie.org